

LE PROJET D'EXTENSION DU TRAMWAY T3 À PARIS



TABLE-RONDE
23 mars 2006
Mobilité réduite et déplacements

MAIRIE DE PARIS 

 **île de France**

 **RATP**

 **STIF**
AUTORITÉ ORGANISATRICE
DES TRANSPORTS ÎLE-DE-FRANCE

Partie 1



**Présentation
générale du projet**

Partie 2



Tramway T3 et accessibilité



Quelques rappels sur le projet d'extension du tramway T3





Les objectifs du projet d'extension du tramway T3

- Répondre à un besoin croissant de desserte performante en rocade
- Optimiser le maillage des transports collectifs
- Améliorer l'accessibilité des transport urbains et des cheminements
- Réaménager le paysage urbain et la répartition de l'espace
- Améliorer la qualité de vie des riverains et usagers

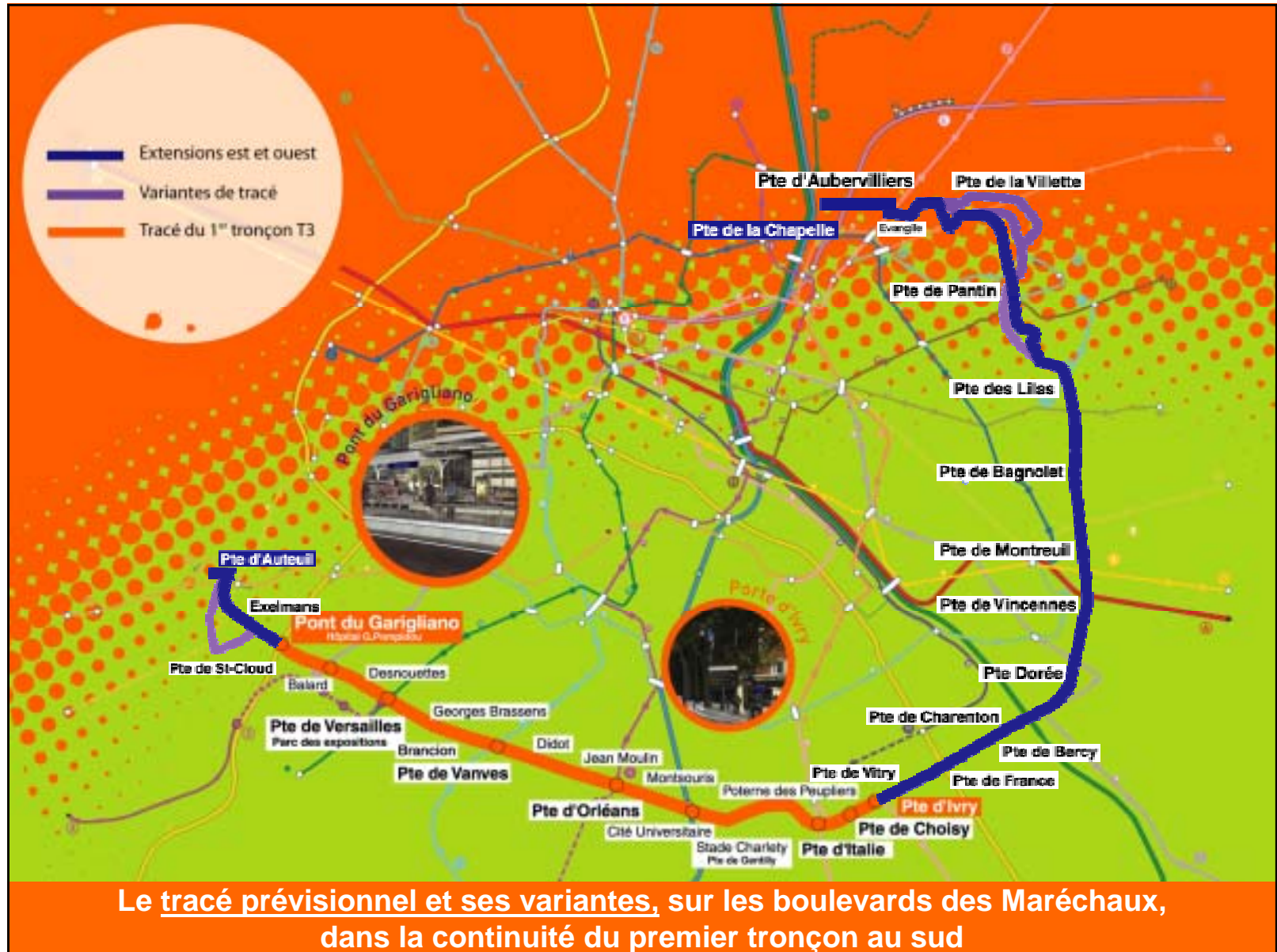




Les options à l'étude dans le cadre du débat public



- > Les variantes de tracés
- > L'emplacement et le nombre de stations
- > L'insertion du tramway sur la voirie

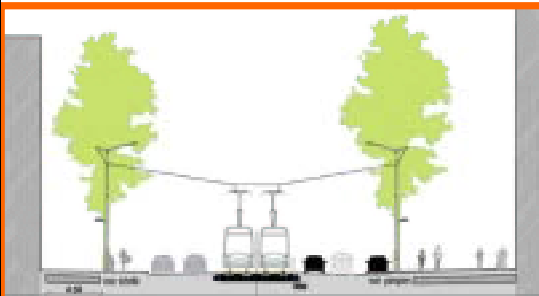




À L'EST :
>> une des options d'implantation envisagée
(hypothèse 22 stations)



Propositions d'insertion du tramway sur la voirie



> Axiale



> Bi-latérale



> Latérale



**Accessibilité et transports
en commun : l'expérience
du tramway T3**





La politique d'accessibilité dans les transports en commun

- ▶ **Un objectif commun**
- ▶ **Une démarche partenariale**
- ▶ **Un cadre de référence**



Les publics concernés





L'accessibilité s'appréhende à plusieurs niveaux

1. Les rames du tramway
2. Les quais des stations du tramway
3. Les aménagements urbains
(cheminements piétons...)

→ Une approche globale est essentielle



1. Les rames du tramway

>> plancher bas intégral





1. Les rames du tramway

>> aménagements intérieurs





2. Les quais des stations du tramway

>> rampes et bandes d'éveil





2. Les quais des stations du tramway

>> largeur et équipements





2. Les quais des stations du tramway

>> dispositif d'information





3. Les aménagements urbains

>> traversées piétonnes, îlots-refuges et places de stationnement





3. Les aménagements urbains

>> lisibilité des cheminements





3. Les aménagements urbains

>> nivellement des trottoirs





3. Les aménagements urbains

>> réorganisation de l'implantation des mobiliers urbains





3. Les aménagements urbains

>> réduction de la circulation
et sécurisation des traversées





En conclusion...

L'accessibilité :

- un « **droit** »
autant qu'un « **devoir** »
- une « **urgence de solidarité** »



Autres modes de transports et accessibilité...



Fin diaporama